



Generali
Professionnels - Souscription gestion
75456 Paris Cedex 09

Votre contrat PROTECTION
ENTREPRISE ET DIRIGEANT
n° AU468304

Mme GAUTHIER Cassandra
941 CHEMIN DU GRAND DINATIS
31310 RIEUX VOLVESTRE

Attestation d'assurance de Responsabilité Civile

Paris, le 17 mars 2025

Generali l'assureur atteste que le contrat d'assurance Responsabilité Civile n°AU468304 garantit :

Mme GAUTHIER Cassandra
941 CHEMIN DU GRAND DINATIS
31310 RIEUX VOLVESTRE

Sont couvertes les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de son activité professionnelle :

- Moniteur d'équitation, ATM (accompagnateur tourisme équestre), palefrenier

TABLEAU DES PLAFONDS DES GARANTIES ET DES SOUS LIMITATIONS APPLICABLES EN CAS DE SINISTRE

GARANTIES	MONTANTS
Responsabilité Civile avant Livraison	
Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus	10 000 000 EUR par sinistre
Dont :	
• Tous dommages résultant de la faute inexcusable de l'employeur - accidents du travail - maladies professionnelles	1 500 000 EUR par année d'assurance quel que soit le nombre de victimes
• Dommages matériels et immatériels consécutifs	2 500 000 EUR par sinistre
• Dommages causés aux biens confiés et/ou prêtés hors équidés confiés (dommages matériels et immatériels consécutifs)	250 000 EUR par sinistre
• Dommages immatériels non consécutifs	350 000 EUR par sinistre





GENERALI

Attestation contrat N°AU468304

GARANTIES	MONTANTS
Responsabilité Civile Après Livraison et/ou Professionnelle	
Tous dommages (corporels, matériels et immatériels confondus) et frais confondus Dont : <ul style="list-style-type: none">Pour l'ensemble des dommages immatériels non consécutifsDommages matériels et immatériels causés aux équidés confiés	3 000 000 EUR par année d'assurance 500 000 EUR par année d'assurance 20 000 EUR par sinistre 80 000 EUR par année d'assurance
Frais de prévention	
Frais de prévention	175 000 EUR par année d'assurance
Risques environnementaux	
Atteintes accidentelles à l'environnement tous dommages et frais confondus Dont : <ul style="list-style-type: none">Préjudice écologique, tous dommages et frais confondus	1 000 000 EUR par année d'assurance
Dont : <ul style="list-style-type: none">Responsabilité environnementale, tous dommages et frais confondus	300 000 EUR par année d'assurance
Dont : <ul style="list-style-type: none">Frais de prévention	100 000 EUR par année d'assurance
GARANTIE JURIDIQUE	
Défense Pénale et Recours	SOUSCRIT

La présente attestation est valable pour la période du 12 mars 2025 au 28 février 2026 sous réserve que le contrat ne soit pas résilié, suspendu ou annulé pour quelque cause que ce soit au cours de cette période.

Elle n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur. Elle est délivrée pour valoir ce que de droit et n'engage l'assureur que dans les limites des dispositions du contrat auquel elle se réfère.

Karim BOUCHEMA
Directeur des Opérations

FSIP0019 / 625142852

2/ 2

